

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF106

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« par »

les mots :

« aux articles 7 et 8 de ».

II – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 7, 10, 14 et 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.